

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MAI 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_081

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CHATOU
SECTION FOOTBALL

L'an deux mille vingt cinq, le quinze mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Pascal PONTY, Olivier LASSAL à Jean-Baptiste GODILLON, Pascale PATAT à Cécile DELAUNAY, Laurent MALOCHET à Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS à Jean-Manuel PARANHOS, Sophie LEFEBURE à Michèle GRELLIER, Pierre GUILLET à José TOMAS, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

L'Association Sportive de Chatou section football prévoit la participation de son équipe U11 à un tournoi international – la Flanders Cup – organisé les 21 et 22 juin 2025 à Ostende en Belgique et regroupant 80 équipes venant de différents pays. L'objectif principal de ce tournoi est de favoriser la rencontre des jeunes joueurs avec leurs pairs, de proposer une expérience de vie en collectivité et de leur transmettre des valeurs importantes telles que le respect, la motivation et la persévérance.

Dans cette perspective, l'Association Sportive de Chatou – section football – a sollicité un soutien financier auprès de la Ville afin de permettre la participation de ses jeunes joueurs à cet événement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 130 euros à l'Association Sportive de Chatou – section football – pour soutenir cette initiative à la fois sportive et porteuse de valeurs éducatives.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Éducation, Restauration Municipale, Sports informée par mail le 24 avril 2025,

Considérant la demande de soutien formulée par l'Association Sportive de Chatou, section football,

Considérant l'engagement actif de cette association dans la promotion et le rayonnement du sport au sein de la commune,

Considérant la politique de la Ville de Chatou en matière de soutien aux associations sportives, qu'il soit financier, matériel ou en nature,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1130 euros
- **de procéder** au versement de ladite subvention

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 21/05/2025